

COUPE DE LA CORREZE FUTSAL U17 SAISON 2026/2027

PAGE 1/4

▪ Article 1 – TITRE ET CHALLENGE

- 1/ Le District de Football de la Corrèze organise une épreuve dite Coupe de la Corrèze Futsal réservée aux équipes U17.
- 2/ Cette compétition se déroule sous forme d'un tournoi, les 2 équipes finalistes se qualifient pour la grande journée des finales Futsal
- 3/ Au terme de la finale, les deux équipes se voient remettre un jeu de tee-shirts ainsi que des médailles à titre individuel, les encadrants reçoivent également une médaille.
- 4/ Chaque équipe est récompensée par une coupe acquise définitivement.

▪ Article 2 - ORGANISATION

L'organisation de l'épreuve est confiée à la Commission Gestion des Compétitions.

▪ Article 3 – ENGAGEMENTS

- 1/ Ne peuvent prendre part à l'épreuve que les clubs affiliés à la FFF et en règle, tant avec la Ligue qu'avec le District à la date des engagements.
- 2/ Cette coupe est ouverte aux équipes disputant le championnat départemental U17,
- 3/ Pour les clubs possédant des équipes engagées au niveau régional de cette catégorie départementale, les joueurs qui auront participé au dernier match officiel du niveau régional ne pourront prendre part à la compétition
- 4/ Un club, une entente ou un groupement ne peut engager qu'une équipe.
- 5/ L'engagement est facultatif et gratuit.
- 6/ Les équipes peuvent être composées de 5 à 10 joueurs.
- 7/ L'engagement d'un club en coupe implique l'acceptation du présent règlement.
- 8/ Une équipe Forfait Général en Championnat ne peut pas participer à cette coupe.
- 9/ Le nombre d'équipes maxi pouvant être engagée sera fixé par la commission et porté à la connaissance des clubs par mail lors de l'ouverture des inscriptions.

▪ Article 4 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- 1/ Selon le nombre d'équipes engagées, la Coupe se dispute soit en formule championnat, soit par poule suivi de phases éliminatoires.
 - 2/ En formule championnat, les deux premières équipes à l'issue des rencontres seront qualifiées.
 - 3/ En phase de poules, un tirage sur place alternera les équipes en poule A et B.
 - 4/ Les 2 premières équipes de chacune des 2 poules seront qualifiées pour les ½ finales, qui s'affronteront en croisé (1^{er} poule A / 2^{ème} poule B – 1^{er} poule B / 2^{ème} poule A).
 - 5/ En cas d'égalité entre équipes quelle que soit la formule, sera pris en compte et en 1^{er} critère le goal-average particulier, suivi du goal-average général, de la meilleure attaque, puis meilleure défense, sinon il sera procédé épreuve des tirs au but (3 tirs).
- Les 2 équipes vainqueurs seront qualifiées pour la finale.

▪ Article 5 – REGLEMENTS

Les Règlements Généraux de la FFF et du District de Football de la Corrèze sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement.

▪ Article 6 – QUALIFICATION ET PARTICIPATION

Les Règlements Généraux de la FFF et du District de Football de la Corrèze sont applicables.

▪ Article 7 – LIEU DE LA COMPETITION

La compétition est organisée en indoor, en gymnase désigné par le District de Football de la Corrèze.

▪ Article 8 – DUREE DES MATCHS

Pour la journée de qualification, la durée des matchs est variable selon le nombre d'équipes participantes ; elle ne pourra toutefois pas excéder un total de 60 minutes.

Pour la finale, la durée du match est de 50 minutes (2 x 25').

▪ Article 9 – ARBITRAGE

Les Arbitres des rencontres seront désignés par la CDA sur sollicitation de la Commission Foot Diversifié – Nouvelles Pratiques.

Les frais d'arbitrage seront supportés par les équipes engagées.

▪ Article 10 – EXCLUSION TEMPORAIRE

Application de l'Article 42 des Règlements Généraux du District de Football de la Corrèze.

▪ Article 11 – POLICE DES TERRAINS

Le club organisateur est chargé de la police du terrain dans le respect de l'Article 25 des Règlements Généraux du District de Football de la Corrèze.

▪ Article 12 – FORFAIT

1/ Tout club déclarant forfait doit en aviser le District par courrier électronique (messagerie officielle du club) ou lettre recommandée avec en tête du club obligatoire.

2/ Tout club déclarant forfait est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur.

▪ Article 13 – FEUILLE DE MATCH

Une feuille de match doit obligatoirement être établie sur place ou préalablement à la compétition, avec mention de chaque joueur participant aux rencontres.

Les feuilles de matchs restent à disposition de l'organisateur qui les transmettra au District de Football de la Corrèze.

▪ Article 14 – RESERVES-RECLAMATIONS-EVOCATIONS-APPELS

Application des Articles 32 à 35 des Règlements Généraux du District de Football de la Corrèze.

Toutefois, la Commission d'Appel du District juge en appel et en dernier ressort toute affaire touchant exclusivement les règlements de cette compétition.

▪ Article 15 – FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais des arbitres seront partagés entre les équipes participantes.

▪ Article 16 – CAS NON PREVUS

Les cas non prévus par les précédents Articles seront résolus par la Commission Gestion des Compétitions en accord avec les Règlements du District, de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et de la Fédération.

PALMARÈS DE LA COUPE DE LA CORRÈZE FUTSAL U17

2022/2023 : -----
2023/2024 : TULLE FOOT CORREZE

2024/2025 : JS VEZERE ARDOISE
2025/2026 : ASV MALEMORT

MAJ 12/10/2026.

ANNEXE LOIS DU JEU ET REGLEMENT MATCHS FINALES FUTSAL

TERRAIN : Gymnase

Durée du match catégories U17 – U18F – Coupe de la Corrèze Seniors Masculins et Féminines : 50 minutes (2*25 minutes).

Un match de futsal se déroule en deux mi-temps de 25 minutes chacune (avec une pause de 15 minutes entre les deux). Ces 25 minutes concernent le temps de jeu effectif.

Durée du match catégories U13 – U15 et U15F : 40 minutes (2*20 minutes).

Un match de futsal se déroule en deux mi-temps de 20 minutes chacune (avec une pause de 15 minutes entre les deux). Ces 20 minutes concernent le temps de jeu effectif.

En cas d'égalité au terme de la rencontre : série de 3 tirs au but.

Temps morts

Durant chacune des deux mi-temps, chaque équipe a la possibilité de demander auprès de l'arbitre, un temps mort d'une minute, à condition d'être en possession du ballon. Si un entraîneur décide de ne pas avoir recours au temps mort pendant la première mi-temps, il n'a pas la possibilité de le mettre de côté pour la seconde période. En cas de prolongations ! aucun temps mort n'est possible.

Remplacements autorisés

Lors du coup d'envoi, cinq joueurs par équipe se trouvent sur le terrain (un gardien et quatre joueurs de champ).

En tout, un maximum de cinq autres joueurs (total général 10) peut ensuite participer au match durant les 40 ou 50 minutes de jeu. Ces derniers peuvent entrer et sortir du terrain aussi souvent que le souhaite l'entraîneur. La dynamique du Futsal permet de procéder aux remplacements dans le cours du jeu, à la condition que le nouveau joueur entre sur le terrain à l'intérieur de la zone prévue à cet effet (zone de remplacement) et lorsque le joueur remplacé est sorti.

Sanctions

Si un joueur commet une faute, l'arbitre peut décider de siffler un coup franc direct ou indirect ou bien un penalty (faute commise à l'intérieur de la surface de réparation). Comme dans le football sur gazon, il existe des cartons jaunes et rouges. Si un joueur est expulsé sur carton rouge, il peut cependant être remplacé par un autre joueur au terme des deux minutes de pénalité (qui accompagnent toujours un carton rouge). Si l'équipe concernée encaisse



Ensemble pour l'Avenir

RÈGLEMENTS

COUPE DE LA CORREZE U15 SAISON 2026/2027

PAGE 4/4

un but en infériorité numérique, le remplaçant peut alors entrer sur le terrain avant que les deux minutes ne soient écoulées.

Gardien

Le gardien a le droit de toucher le ballon avec la main à l'intérieur de la surface de réparation (ligne des six mètres). Il peut par ailleurs se déplacer sur l'intégralité du terrain et dégager le ballon dans la moitié de terrain adverse. Si le portier a le ballon, que ce soit au pied ou dans la main, il doit obligatoirement effectuer une passe dans les quatre secondes qui suivent. Une fois qu'il a transmis le ballon, il n'est pas autorisé à prendre part à l'attaque consécutive sauf si l'adversaire a touché le ballon ou si le gardien se trouve dans la moitié de terrain adverse.

Le gardien ne peut pas rejouer un ballon transmis par un de ses coéquipiers à ce même joueur.

Fautes d'équipe

Pour chacune des mi-temps, les fautes commises par chaque équipe et sanctionnées par un coup franc ou un penalty, sont additionnées (fautes cumulées). À partir de la sixième faute cumulée, le coup de franc direct est exécuté sans mur depuis le second point de réparation (celui-ci est situé à dix mètres du but adverse et quatre mètres derrière le premier). Si la faute a été commise entre la ligne médiane et le second point de réparation, le coup franc est alors exécuté plus près du but. En cas de prolongation, les fautes cumulées de la seconde mi-temps conservent leur validité et les fautes commises par la suite viennent s'y ajouter.

Informations générales

Le Futsal se joue avec un ballon au rebond optimisé, qui rebondit moins qu'un ballon de football classique. L'objectif consiste à faire rentrer ce ballon dans le but adverse, qui mesure trois mètres sur deux. Le match se dispute sous le contrôle de deux arbitres positionnés le long des deux lignes de touche. Dans ce cas, la rentrée de touche ne se fait pas à la main mais au pied. La position de hors-jeu n'existe pas en Futsal.